

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONCERTATION**  
**SUR LES NOUVEAUX RYTHMES SCOLAIRES du 22.11.13**  
**(Réunion organisée par les représentants des parents d'élèves)**

**Présents :**

**Les représentants de la mairie** : Mr PICCOT Bernard maire, Mmes CHEVALLET Marie-Thérèse et MOREL Isabelle conseillères municipales

**Les enseignants** : Mme CHARLES Véronique, Mrs CALEDE Jean-Michel et FOURNIER Gilles.

**Les représentants des parents d'élèves** : Mme VUATTOUX Corinne et Mr MAINGUE Richard.

**Excusée** : Mme VERNAY-BILLET Marie-Line (représentant des parents d'élèves)

Ainsi que 23 parents d'élèves.

1- **Présentation du projet de loi concernant la réforme des rythmes scolaires** :

**Au niveau national :**

Loi de « refondation de l'école » comprenant les nouveaux rythmes scolaires.

Un décret a été adopté qui s'applique à toutes les écoles dès la rentrée 2014.

Cette loi s'inscrit dans un projet global sur les grandes orientations de refondation de l'Ecole.

**Les 7 grands principes de cette loi sont :**

- 1- Réinvestir dans les moyens humains
- 2- Donner la priorité à l'école primaire
- 3- Faire évoluer le contenu des enseignements, leurs orientations et leurs évaluations
- 4- Renforcer les politiques de réussites éducatives
- 5- Favoriser la réussite de tous dans le second degré
- 6- Améliorer le climat scolaire
- 7- Faire entrer l'Ecole dans l'ère numérique.

La semaine scolaire comporte pour tous les élèves 24 h d'enseignement réparties sur 9 demi-journées.

Les heures d'enseignements sont organisées le lundi, mardi, jeudi, vendredi et mercredi matin à raison de 5h30 max par jour, et 3h30 max par demi-journée. La pause méridienne ne peut être inférieure à 1h30.

**Au niveau départemental :**

Indication n° 1 : maintenir les horaires habituels d'entrée et de sortie en adéquation avec les contraintes de transports scolaires.

Indication n° 2 : conserver des enseignements réguliers (en référence aux différents travaux de recherches)

Indication n° 3 : pour des raisons d'organisation de service, envisager 5h15 d'enseignement le lundi, mardi, jeudi et vendredi et 3 h le mercredi matin.

A noter que le Directeur Académique des services de l'Education Nationale (DASEN) a refusé, pour la Haute-Savoie, que les heures soient déplacées au samedi matin, elles sont par conséquent obligatoirement le mercredi matin.

### **2 - Proposition des enseignants :**

Les enseignants de la vallée (Lullin, Reyvroz et Vailly) aussi bien pour le primaire que la maternelle se sont réunis autour de ce projet de réforme et proposent les horaires suivants :

8h30-12h : école le L.M.J.V

12h-13h30 : repas le L.M.J.V

13h30-15h15 : école le L.M.J.V

15h15-16h : activités périscolaires le L.M.J.V

9h-12h : école le mercredi matin.

A noter que les heures d'activité pédagogique complémentaire (APC, anciennement le soutien) peuvent être dispensées par les enseignants sur les mêmes plages horaires que les activités périscolaires. Elles sont obligatoires pour les enseignants et doivent couvrir 36 h sur l'année.

### **3 - Proposition de la mairie :**

Les maires de ces mêmes communes se sont eux aussi réunis autour de ce projet et proposent les horaires suivants :

8h30-11h30 : école le L.M.J.V

11h30-13h30 : repas le L.M.J.V

13h30-14h15 : activités périscolaires le L.M.J.V

14h15-16h30 : école le L.M.J.V

8h30-11h30 le mercredi matin avec le service de navette et garderie maintenu, par contre pas de cantine prévue ce jour-là.

Mr le Maire et les représentants des parents d'élèves rappellent :

- que ce sont les communes qui ont la responsabilité finale de ce projet en adéquation avec le Directeur Académique (DASEN),

-que les activités sont non obligatoires aussi bien pour les enfants que pour les communes,

-que les activités proposées auront donc un cout pour les familles.

Selon une étude, le cout serait de 150 euros par an et par enfant. L'aide de l'état est de 50 euros par enfant et par année (pour l'instant pour la première année seulement). Reste donc 100 euros à la charge des familles et de la mairie (la mairie étudie la possibilité d'une aide financière par enfant non définie à ce jour).

Suite à ces différentes propositions, la discussion est engagée sereinement entre les enseignants, les représentants de la mairie et les parents.

La tendance générale des parents serait de concentrer les activités périscolaires en fin de journée afin d'alléger le temps de présence des enfants en classe.

D'autres parents proposent de concentrer les activités périscolaires sur deux jours, afin que les enfants puissent bénéficier de 2 x 45 min de temps d'activités, ce qui permettrait un temps plus long donc plus constructif au niveau de l'activité elle-même. Par contre cela pose plus de problèmes d'organisation car sur une même semaine il y a donc deux horaires différents de sortie.

Les délégués des parents d'élèves proposent de réfléchir à une liste d'activités possibles à mettre en place. Cette liste sera soumise à l'ensemble des parents pour avoir une tendance pour la rentrée.

Les délégués des parents d'élèves proposent de procéder à un vote à main levée, pour déterminer quelles sont les propositions retenues. Les résultats sont les suivants :

Le temps de la pause méridienne est maintenu à 2h (15 voix pour 10 contre) afin de permettre aux parents d'enfants qui fréquentent plusieurs écoles, de s'organiser.

Les activités périscolaires sont préférées à l'unanimité en fin de journée et l'horaire du matin et du mercredi proposé par les enseignants est approuvé.

#### **4 – Proposition des parents après concertation :**

8h30-12h : école le L.M.J.V

12h\_14h : repas le L.M.J.V

14h-15h45 : école le L.M.J.V

15h45-16h30 : activités périscolaires le L.M.J.V

9h-12h le mercredi matin.

Cette proposition doit être soumise à la mairie avec toutes les contraintes que cela engendre notamment pour l'horaire de la navette du soir.

A noter qu'une prochaine réunion intercommunale aura lieu avec les différentes parties (mairie, enseignants et délégués de parents) prochainement afin de mutualiser les propositions, et de conclure, en termes d'horaires avant fin décembre 2013, date à laquelle les horaires choisis doivent être soumis au DASEN.

Merci à tous de votre présence et de votre participation !